



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Dénomination sociale : « A.C. RIES » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me MOUMINA KAMIL HASSAN

Adresse : route de Moscou, Immeuble Dr Bourhan ,1^{er} Etage -DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 28/07/26 à 08H50

N° d'immatriculation au registre analytique : 193/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : APPROBATION DE COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS/ RECONDUCTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES / AUGMENTATION DU CAPITAL PAR VOIE D'APPORT.

Le capital de la société est fixé à la somme de **250.000.000 FDJ** (Deux cent cinquante millions de Francs Djibouti) divisée en **50.000 parts** sociales de **5.000 FDJ** (cinq mille Francs Djibouti) entièrement chacune, libérées, souscrites et attribuées comme suit :

-	La société NEFC FZE	49.690 parts soit 248.450.000 FDJ
-	M.MAURICE RIES	155 parts soit 775.000 FDJ
-	M.BERNARD RIES.....	155 parts soit 775.000 FDJ
TOTAL		50.000 parts soit 250.000.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite aux dépôts des documents suivants déposés et dressés par Me MOUMINA KAMIL HASSAN :

- Rapports du commissaire aux comptes de l'année 2023 en date du **31/12/2025**.
- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du **30/06/2026**, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I. APPROBATION DE COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

- Les comptes de la société pour l'exercice clos de 31/12/2025 sont approuvés comme suit :

- **Total de l'Actif est de : 2.223.504.356 FDJ ;**
- **Total Du Passif est de : 2.223.504.356 FDJ ;**
- **Résultat de l'exercice (déficit) : (-52.354.301) FDJ ;**
- **Déficit antérieur cumulé : (209.638.311) FDJ ;**

Soit un total de l'actif et du passif de : Deux milliards deux cent vingt-trois millions cinq cent quatre mille trois cent cinquante-six Francs Djiboutien, le déficit de l'exercice de l'ordre de : Cinquante-deux millions trois cent cinquante-quatre mille trois cent un franc Djiboutien, ainsi qu'un déficit antérieur cumulé de : Deux cent neuf millions six cent trente-huit mille trois cent onze francs Djiboutiens au **31/12/2025**.

Quitus donné au gérant de la société pour l'exercice clos le 31/12/2025

II. RECONDUCTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le déficit de l'exercice est de l'ordre de : **(-52.354.301) FDJ** cinquante Deux millions trois cent cinquante quatre mille trois cent un Francs Djiboutien, est affecté au report à nouveau.

III. AUGMENTATION DU CAPITAL PAR VOIE D'APPORT

- L'assemblée générale extraordinaire approuve l'augmentation du capital social par l'incorporation du compte courant d'associés appartenant à hauteur de **100.000.000 FDJ** par émission de 20.000 actions de 5.000 FDJ par action.
- L'actionnaire majoritaire la société « **SOCIETE NEFC FZE** » a contribué au titre du compte courant de **100.000.000 FDJ (cent millions de francs Djibouti)**.

• Conséquences sur la répartition après cession :

-	La societe NEFC FZE	69.690 parts soit 348.450.000 FDJ
-	M.MAURICE RIES	155 parts soit 775.000 FDJ
-	M.BERNARD RIES.....	155 parts soit 775.000 FDJ
TOTAL		70.000 parts soit 350.000.000 FDJ